

**M. Macdonald:** Et puis vous avez démissionné.

**L'hon. M. Fulton:** ... car l'intérêt de l'État l'exigeait.

**L'hon. M. Sharp:** Vous n'aviez pas d'autre solution.

**L'hon. M. Fulton:** Je sais que mes honorables vis-à-vis diront à travers le pays pour essayer de répondre à cet argument. Ils diront qu'il s'agissait d'un cas particulier. Nous nous trouvions devant une situation rebutable mais, grâce à nos initiatives consistant à réduire les dépenses de 250 millions de dollars en plein milieu de l'année financière, nous avons posé les nouvelles assises du programme que nous avons mis en vigueur en 1961, qui a abouti à la dévaluation du dollar en 1962, pour enfin se terminer par la réduction du budget des dépenses au milieu de l'année financière. C'est à ces initiatives que tient la plus grande expansion continue que l'économie canadienne ait jamais connue.

**M. Macdonald:** Oh.

**M. Fulton:** Les députés qui crient dans la coulisse n'ont pas le courage de s'affirmer à la Chambre. J'espère, monsieur l'Orateur, qu'on prolongera mon temps de parole afin de compenser les interruptions des bruyants vis-à-vis.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre sentirait peut-être à me permettre d'entendre le député.

**L'hon. M. Fulton:** Il demeure que ces actes responsables, si différents de ceux du gouvernement actuel, ont contribué à nous assurer l'expansion économique la plus longue et la moins interrompue dans l'histoire du pays. Je ne m'en rapporte pas uniquement à mes propres paroles. Permettez que je vous cite le gouverneur de la Banque du Canada, qui, dans un récent discours à Winnipeg, a confirmé ce que j'ai dit. Je cite l'extrait suivant de la page 1 de son texte:

Pour mieux situer notre sujet, j'aimerais jeter un rapide coup d'œil sur les remarquables progrès économiques que notre pays a réalisés au cours des dernières années. Voilà bientôt sept ans que nous bénéficions d'une expansion économique pratiquement ininterrompue.

Soustrayons sept de 1967 et cela nous reporte à 1960 ou 1961 alors que débutait cette expansion économique pratiquement ininterrompue.

Plus loin, le ministre des Finances lui-même, dans des moments de franchise, a

attribué à ces mêmes politiques le mérite d'avoir lancé la tendance. A la page 7 de la «Revue économique pour 1966» présentée dans son Livre blanc le 1<sup>er</sup> juin 1967, il a déclaré:

La nature généralement bien équilibrée du progrès économique du Canada, de 1961 à 1965, avait été une caractéristique remarquable de cette période.

Puis, dans la «Revue économique pour 1965», il a dit:

● (9.30 p.m.)

L'accélération de la production en 1965 n'était que la continuation d'une période d'expansion qui avait commencé dès le début de 1967 et qui est devenue la plus longue dans l'histoire du Canada.

Voilà donc les faits. Lorsqu'un gouvernement accepte la responsabilité qui lui incombe de diriger l'économie du pays, lorsqu'il a le champ libre et un peu de sens pratique, il peut et doit prendre les mesures qui remettront l'économie à flot et feront régner à nouveau l'avancement et les progrès. Mais lorsqu'un gouvernement manque à ses responsabilités comme le gouvernement actuel y a manqué, quand il prétend, vis-à-vis du peuple canadien, rejeter les responsabilités sur l'opposition sous prétexte que celle-ci ne lui a pas donné un schéma précis de ce qu'il devrait faire, nous voyons à quelle situation cela nous mène. Nous sommes ici en présence d'un gouvernement qui a créé un gâchis auquel il demande maintenant au Parlement et au pays de faire face en édictant des mesures qui sont inadéquates, en créant une législation qui répartira la plus grande partie du fardeau sur les épaules de ceux qui sont les moins capables de le porter, celles du contribuable moyen. Tel sera le résultat des impôts que propose le ministre.

Le gouvernement a présenté des propositions budgétaires qui, loin d'apaiser les poussées inflationnistes, comme elles sont censées le faire, ne feront vraisemblablement que les stimuler. Il ne fait aucun doute qu'une surtaxe générale de 5 p. 100 en moyenne sur l'impôt sur le revenu sera un fardeau plus lourd pour les moins aptes à le porter. Sans nul doute, cette surtaxe entraînera de nouvelles demandes de majoration de traitements, et à bon droit. Je ne blâme pas les auteurs de ces revendications. Ils se trouveront aux prises avec des augmentations de coûts, bien entendu, et ils présenteront des revendications. Qu'y aurait-il de plus naturel et de plus normal?

**M. Knowles:** Pardon, le député n'a pas entendu ce que j'ai dit. Ce n'est pas vraiment une surtaxe générale, car elle s'arrête à \$600.